



SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2020

Avenant au pacte d'actionnaires emLyon

Nombre de Membres Elus :	100
Nombre de Membre Elus en exercice :	78
Quorum :	39
Nombre de Membres Elus présents :	46

Membres élus présents :

BANCEL Denis ; BENCHARAA Myriam ; BERTHE Christian ; BETTANT CURAN Bénédicte ; BOBIN Nathalie ; BOUVIER Dominique ; BUGUET Daniel ; CHAVENT Yves ; COIRO Jacques ; COLLOT Philippe ; CORNEC Jocelyne ; DAMON Anne ; DESBENOIT Marie-Claude ; DUVERT Guillaume ; FARRER Nicolas ; FOSSI Frédéric ; GALERA Evelyne ; GARCIN Eric ; GIRMA Vincent ; GRECO JAUFFRET Annabelle ; GRENIER Jérôme ; GUERAND Philippe ; JOLY Jean-Michel ; LARDON Pierre ; LOCTIN Daniel ; MADELRIEUX Véronique ; MAIER Jean-Louis ; MALAVAL Philippe ; MARGUIN Christophe ; MOUGIN Jean ; PAIN Henri ; PARAT Patrick ; PARAVY-ATLAN Céline ; PELEN Luc ; PELESZEZAK Céline ; POBE Philippe ; POLIDORI Claude ; POLY Régis ; POMMIER Yves ; PRADINES Nathalie ; RAEVEL Thierry ; ROMESTANT Denise ; SOURY Sophie ; THION Elisabeth ; VALENTIN Philippe ; VILLARD Hélène.

Membres associés présents :

BUCLON Pascal ; COQUARD Jean-Michel ; DALAUDIERE Frédéric ; DE RIEDMATTEN Antoine ; DUPRE Véronique ; LACROIX Patrick ; MARIAUX Hervé ; MONTCHALIN Philippe ; SANIAL Alain ; TARLIER Bruno ; VALENTE Léonard.

La CCI Lyon Métropole a pris la décision d'ouvrir le capital de Early Makers Group à Qualium et BPI France le 4 septembre 2019, puis aux salariés du Groupe, et dans un troisième temps aux alumni.

La volonté de la CCI Lyon Métropole était, et demeure, d'accélérer la dynamique de développement de Early Makers Group et d'ancrer son leadership au niveau mondial en le dotant de moyens financiers complémentaires, dans le respect de ses valeurs fondamentales, à savoir :

- un groupe d'enseignement supérieur à dimension internationale doté d'un ancrage régional fort, contribuant activement au développement et à l'attractivité du bassin métropolitain lyonnais ;
- une excellence académique garantie par une triple accréditation, élément clé de la renommée du Groupe ;
- une intégration forte avec le monde de l'entreprise ;
- un rôle clé joué par les salariés et les diplômés dans le rayonnement du Groupe et la poursuite de son développement.

L'objet de la présente délibération est de valider l'avenant au pacte d'actionnaires Early Makers Group, au regard des décisions prises par l'Assemblée générale du 04 au 05 juin 2019, afin de repousser au 4 septembre 2021, la date limite de l'augmentation de capital des diplômés et prévoyant la possibilité d'une deuxième augmentation de capital, au plus tard le 4 septembre 2022, dans l'hypothèse où la première augmentation de capital ne suffirait pas.

Les conditions d'entrée au capital demeurent inchangées. Aucun impact financier n'est prévu pour la CCI Lyon Métropole. Les alumni doivent pouvoir constituer un actionnaire d'ancrage, garant des valeurs éducatives de l'emlyon. La CCI Lyon Métropole a demandé au Président du Conseil d'Administration de l'ADEM d'obtenir un vote du principe de l'entrée au capital de l'emlyon et de respecter les engagements suivants :

- les intérêts de l'école ;
- la possibilité, pour le plus grand nombre d'alumni, de souscrire à cette opération de capital ;
- le plafonnement du montant de souscription en capital par alumni ;
- le contrôle de la cession de parts au sein de la structure de portage ;
- la possibilité pour les futurs diplômés de participer à cette opération ;
- le consensus entre diplômés.

L'ADEM a voté favorablement ce projet lors de son conseil d'administration du 02 juin 2020 dont nous avons reçu le procès-verbal.

Compte-tenu de ce qui précède, il est demandé à la présente Assemblée générale, en complément des décisions prises lors de l'Assemblée générale du 04 au 05 juin 2019 :

- D'habiliter le Président, ainsi que tout représentant de la CCI au sein des organes décisionnaires de la SA Early Makers Group et de l'AESCRA, à procéder à toute décision en leur sein nécessaire à l'entrée au capital des alumni.
- D'habiliter le Président à signer, le cas échéant, l'avenant au pacte d'actionnaires.

Décision de l'Assemblée générale

Cette résolution est prise à l'unanimité des membres présents.

Fait à Lyon, le 30 juin 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Directeur Général


Xavier PELLETIER